

24 mars 2022

**Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 28 juin 2021: «Pour la réinstallation des grils au parc du Promeneur-Solitaire».**

**Rapport de M. Christian Steiner.**

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de sa séance du 28 juin 2021. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Matthias Erhardt, les 4 octobre, 1<sup>er</sup> novembre et 13 décembre 2021, et sous la présidence de M. Valentin Dujoux le 17 janvier 2022. Les notes de séances ont été prises par M. Philippe Berger et M<sup>me</sup> Mahesha Rajapaksha Yapa, que le rapporteur remercie pour la qualité de leurs travaux.

**Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

**Séance du 4 octobre 2021**

*Audition de M. Léonard Baud, pétitionnaire*

M. Baud remercie la commission pour l'audition qu'elle lui a accordée, et précise, s'agissant de sa première pétition, qu'il est ravi de constater que cet outil fonctionne.

Passant ensuite à la pétition elle-même il indique qu'elle est née d'une frustration qui provient du fait que les grils du parc du Promeneur-Solitaire, installés chaque été depuis 2016, n'ont pas été remis en place à l'été 2021. Précisant avoir écrit au Service des espaces verts (SEVE) pour en connaître la raison, il fait part des éléments étonnants qui ont été invoqués, citant les nuisances sonores, les bris de verre, et les nuisances odorantes. S'il indique pouvoir comprendre le dernier élément, il dit être davantage surpris par les autres raisons avancées. Il indique que suite à cette réponse, il lui a été suggéré de lancer cette pétition qui a récolté 283 signatures en à peine dix jours, précisant qu'il les a récoltées lui-même dans le quartier et dans le parc. Il explique qu'il n'est tombé que sur deux refus, l'un à caractère raciste, l'autre d'une personne qui ne voulait pas que la fumée incommode les enfants. Il dit avoir trouvé dommage que la Ville retire les grils sans même ouvrir une discussion ou sans essayer de déplacer, par exemple, les grils à l'autre bout du parc, c'est-à-dire à l'endroit le plus éloigné des immeubles, et en particulier de la tour Constellation qui était la plus gênée par les odeurs. Il relève que cela permettrait de résoudre le seul problème véritable abordé par le SEVE, à savoir celui des inconvénients liés à l'odeur.

Il explique en revanche qu'il ne voit pas vraiment de rapport entre la présence de grils et le bruit, précisant que le parc est toujours festif et accueille toujours des enfants et des familles. Il note ne pas non plus voir de corrélation entre le vandalisme et la présence de grils, précisant que des verres et des bouteilles sont également brisés dans le préau de l'école voisine, qui pourtant ne contient pas de grils.

### *Questions des commissaires*

Le président demande à l'auditionné s'il a connaissance de beaucoup d'interventions de police dans le parc pour cause de bruits ou de déprédations.

M. Baud relève que c'était le cas il y a deux ou trois ans, lorsque des gens venaient dans le parc avec des sonos qui faisaient trop de bruit. Il note en outre qu'avant l'installation des grils officiels, des gens y installaient des grils sauvages qui provoquaient plus de déprédations, en brûlant des zones d'herbe. Il indique en revanche ne pas avoir constaté beaucoup d'interventions ces deux dernières années.

Un commissaire demande si les grils fixes installés pendant l'été étaient très utilisés.

M. Baud répond que les installations avaient du succès et que les gens réussissaient tout le temps à se partager la place sans faire la queue.

Une commissaire déclare, étant habitante de ce quartier, qu'elle connaît assez bien la problématique. Elle relève néanmoins que les odeurs ne l'ont jamais dérangée, et que le bruit n'y est pas particulièrement gênant. Elle demande ensuite à M. Baud si des gens se sont blessés avec les grils à charbon, en particulier des enfants.

M. Baud répond qu'à sa connaissance aucune brûlure n'a été à déplorer jusqu'à présent. Il relève néanmoins ne pas apprécier spécialement l'emplacement choisi, c'est-à-dire au plein milieu de la pelouse, où des enfants jouent et des gens s'installent. Il dit en ce sens insister sur le fait de proposer que les grils soient déplacés.

Une commissaire s'étonne que ces grils aient été enlevés alors qu'aucune information n'a été donnée.

M. Baud déplore ce manque d'information et de communication quant à la suppression des grils, expliquant que le signet les interdisant est apparu du jour au lendemain, suivi plus tard de leur non-réinstallation.

La même commissaire demande à M. Baud s'il n'a rien entendu à propos d'éventuels risques d'incendies liés à ces grils fixes.

M. Baud répond qu'il avait précisément été expliqué que l'installation de ces grils officiels constituait une solution contre les déprédations des grils sauvages, et dit ne pas avoir vu plus de déchets depuis leur installation, expliquant même que la poubelle à charbon était bien utilisée par les usagères et les usagers.

Une commissaire demande à M. Baud si, dès l'interdiction des grils, il a été proactif et a cherché à savoir le pourquoi de cette interdiction.

M. Baud répond par l'affirmative, rappelant qu'il a écrit au SEVE pour savoir où étaient passés les grils. Il explique que M. Gomez lui a cité les raisons qu'il a évoquées précédemment, à savoir les bris de verres retrouvés dans la pataugeoire. Il indique en outre que des habitants du quartier disent que des habitants d'un immeuble voisin s'étaient plaints des odeurs.

Une commissaire déclare vouloir revenir sur la pétition concernant les grillades sauvages au bord du Rhône, rappelant qu'elle date de 2016, à l'époque où le SEVE était intégré au département de M. Barazzone. Signalant que les grillades sauvages y avaient par la suite été interdites, elle dit ne pas comprendre la contradiction manifeste entre le résultat de cette pétition et la décision prise de supprimer des grils officiels, destinés précisément à éviter des grils sauvages, au parc du Promeneur-Solitaire. Elle demande ensuite à M. Baud s'il a pu lire le rapport qui avait été rédigé sur cet objet.

M. Baud répond par l'affirmative, expliquant qu'il est tombé dessus. Il relève qu'il était fait état de la volonté de procéder à un peu plus de contrôles et d'installer des panneaux d'informations pour communiquer cette interdiction. Il fait observer qu'il s'agit par ailleurs du même panneau que celui qui a été installé dans le parc, interdisant les chiens sans laisses, les grillades, et la musique.

La même commissaire demande à M. Baud s'il n'a pas vu dans le texte du rapport un passage qui indiquait que des grils fixes seraient installés dans tous les parcs pour éviter que trop de déprédations n'y adviennent.

M. Baud relève en effet un lien de cause à effet entre la pétition de 2016 et l'installation par la suite de 25 grils fixes dans une dizaine de parcs de la Ville. Il déplore qu'il n'en reste maintenant que dans trois parcs, et que l'endroit le plus proche où en trouver depuis le parc du Promeneur-Solitaire serait probablement le parc des Franchises. S'il estime que l'interdiction des grils au bord du Rhône peut être légitime, il la trouve dommage au parc précité, étant donné qu'ils étaient officiellement installés et bien gérés.

Le président demande si, lorsque les installations avaient été mises en place en 2016, les habitants et habitantes du quartier avaient été consultés sur le meilleur emplacement.

M. Baud répond par la négative, précisant qu'il aurait bien aimé l'être.

Une commissaire relève que la suppression de grils dans le parc est assez inéquitable, étant donné que ceux des parcs La Grange et Franchises demeurent. Elle demande à l'auditionné s'il a pu constater une réémergence de grils sauvages après la non-remise en place des grils officiels, notant que de tels grils sont dangereux, tandis que les grils installés sont sûrs.

M. Baud répond avoir vu deux à trois grils sauvages posés sur la pelouse du parc, précisant que c'était avant la mise en place des panneaux les interdisant. Il précise que depuis lors, il n'en a pas revu.

Une commissaire relève que le texte de la pétition fait allusion à des cabanes en bois et souhaite en savoir davantage. Elle demande en outre si ce parc bénéficie d'un traitement particulier.

M. Baud indique tout d'abord que ce parc lui est cher, qu'il y joue depuis l'âge de 4 ans, et déplore d'autant plus l'avoir vu maltraité. Il précise que de belles cabanes en bois y étaient installées à une époque, jusqu'à ce qu'une personne, il y a quinze ans de cela, a brûlé légèrement une planche avec son briquet. Il explique qu'elles ont ensuite été enlevées, remarquant qu'il aurait mieux valu changer cette planche. Il relève que le parc est dès lors victime chaque année de grands travaux, et de citer la pataugeoire, réparée il y a six étés de cela, les pompes de la piscine réparées l'été suivant, le chantier de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) durant les deux étés suivants, la pompe d'épuration réparée depuis l'été 2020 jusqu'au mois dernier, et évoque en outre le cadennassage de la tyrolienne à son départ. Il explique avoir écrit au SEVE sur ce dernier point pour avoir des explications, et précise attendre toujours une réponse. Il déplore qu'aucune communication n'ait été effectuée sur ces questions, et regrette, concernant l'enlèvement des grils, la punition collective non méritée.

Le président demande à M. Baud s'il a un message destiné à la commission.

M. Baud explique qu'il conviendrait de transmettre le fait que 300 personnes déplorent la disparition de ces grils et note que l'intention poursuivie par la pétition est d'ouvrir à un dialogue et une discussion autour du parc incluant les habitants du quartier. Il demande ensuite à ce que les grils soient réinstallés. Il remercie enfin la commission, louant le système de la pétition, qui a l'air de bien fonctionner.

### *Discussion et vote*

Le président demande aux commissaires de proposer une suite à apporter au traitement de l'objet.

Une commissaire relève que, dans le parc Trembley, des riverains avaient écrit à la Ville pour se plaindre des nuisances des grils, et notant que M. Barazzone les

ayant fait déplacer vers le bas, les mêmes problèmes se sont à nouveau manifestés à cet endroit, concernant la fumée et les déchets notamment. Elle indique que l’audition de M. Gomez serait opportune pour comprendre ce qui se passe. Elle note ensuite qu’il est difficile de trouver une voie médiane entre des habitants qui veulent utiliser leur quartier en profitant de ses espaces extérieurs d’un côté, et des habitants qui veulent rester chez eux sans fumée de l’autre.

Une commissaire abonde dans ce sens et dit par ailleurs être étonnée du traitement inéquitable des différents parcs. Constatant que les pétitionnaires ont le mérite de proposer d’eux-mêmes des alternatives, elle estime qu’il conviendrait de demander à M. Gomez son avis là-dessus, et ce qu’il est possible de faire.

Une commissaire indique que son parti soutiendra la demande d’audition. Elle fait observer qu’il convient de creuser la question pour tenter de chercher des solutions, et ce d’autant plus qu’elle a connaissance de parcs où les grils installés par la Ville ne provoquent pas de dégradations ni de plaintes, mais suscitent au contraire un lien social et un esprit de communauté très sympathique.

Un commissaire, indiquant bien connaître ce parc, relève que les grils n’y ont pas engendré de nuisances, et fait noter la faible densité en habitation du lieu, qui le fait se distinguer du parc Trembley.

Constatant que la non-réinstallation des grils nécessite un motif impérieux, il remarque que seul M. Gomez pourra en donner un.

Une commissaire relève que la commune de Vernier a fait installer des grils à gaz et électriques, à la place de grils à charbon. Elle note en ce sens que l’audition de la commune de Vernier pourrait être intéressante dans un second temps pour avoir un retour d’expérience sur ce point si cela s’avère nécessaire, et indique plus généralement qu’il faudrait observer comment les autres communes gèrent la question.

Le président propose donc de soumettre au vote de la commission l’audition de MM. Gomez et Oertli.

Par 15 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), l’audition est acceptée à l’unanimité.

Le président demande si un vote est également demandé concernant l’audition de la commune de Vernier.

Une commissaire relève qu’il s’agit d’une excellente proposition, mais qu’elle pourra être votée s’il y a lieu après celle de M. Gomez, si elle est encore nécessaire.

Le président en convient.

## Séance du 1<sup>er</sup> novembre 2021

*Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de M. Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts (SEVE)*

M. Gomez déclare que la question des grils au parc du Promeneur-Solitaire constitue une longue saga, et qu'il avait été demandé à la Ville de les mettre, puis de les enlever. Il explique que ce qui a mené à les ôter trouve sa source dans plusieurs plaintes du voisinage; celles-ci étaient notamment dues aux nuisances olfactives des grils, rappelant que la fumée montait dans les immeubles. Il indique aussi les graves nuisances sonores dues à l'utilisation tardive des grils et à la consommation d'alcool dont s'accompagnait cet usage. Il rappelle également qu'avaient été retrouvés fréquemment des tessons de verre dans la pataugeoire jouxtant les grils; cela représentait par conséquent un danger potentiel pour les enfants. Il fait observer que la question des déchets et du *littering* dans le parc mobilisait des ressources du SEVE, tandis que les grils ne profitaient qu'à une minorité. Il indique que ces installations font l'objet d'un suivi constant de la part du SEVE, étant donné que des arbitrages sont souvent à trouver entre l'utilité qu'apportent ces grils aux usagers et usagères et le bien-être des habitantes et habitants quand les grils sont situés proches des habitations. Il précise enfin que la désinstallation des grils du parc du Promeneur-Solitaire répond à un souci de sécurité et de nuisances à l'égard du voisinage, alors que l'utilisation des grils est restreinte à une petite minorité.

M. Oertli ajoute que la pose des grils n'a jamais été un objectif en soi pour le SEVE. Elle était surtout destinée originellement à limiter les dégâts sur les pelouses provoqués par les grils jetables. Il explique que le SEVE a procédé tout d'abord en tâtonnant, étant donné qu'il n'existait pas vraiment de précédents dans d'autres villes. Il rappelle qu'une dizaine de ces installations avaient été installées il y a environ dix ans notamment au parc Trembley, au parc Bertrand, au parc de la Perle du Lac et au parc La Grange. Il indique qu'au parc Bertrand ils ont été retirés après un mois à peine, après avoir suscité de vives oppositions. Il explique qu'à Trembley, ils avaient été déplacés vers le bas du parc suite à des réactions aux nuisances olfactives, mais qu'ils avaient tout de même dû être retirés au vu des nombreuses réactions négatives. Il relève qu'ils ont pu être conservés au parc La Grange, et que les grils n'ont pas suscité de réactions de la part du voisinage, ceci s'expliquant par la grandeur du parc.

Il constate qu'il s'agit d'un dossier assez compliqué à gérer pour le SEVE au vu des déchets et nuisances y relatives. Il explique que des familles et des grands groupes occupent ces grils toute la journée, ce qui va à l'encontre de l'ambition de permettre à toutes et tous d'utiliser les grils. Il indique que ces grands groupes dissuadent les autres potentiels utilisateurs de venir s'en servir, et note que des gens viennent très tôt le matin pour les réserver. Il rappelle que mis à part à La

Grange tous les autres lieux choisis sont contestés ou l'ont été. Il relève que le fait que la Ville de Genève soit très densément habitée rend leur usage difficile sans provoquer de nuisances. Il ajoute que le SEVE est ouvert aux grils, mais explique que si des conflits éclatent entre utilisateurs et habitants, il serait plus enclin à donner la primeur aux habitants, étant donné que le fait de faire des grillades dans l'espace public n'est pas un droit garanti.

Le président demande où se situaient précisément les grils au sein du parc du Promeneur-Solitaire.

M. Oertli répond qu'ils se situaient en face du Bois de la Bâtie, côté Saint-Jean. Constatant que les pétitionnaires suggèrent de les déplacer, il estime que l'on pourrait éventuellement tenter de les déplacer légèrement vers les Services industriels de Genève (SIG), pour les éloigner davantage des habitations. Il relève en revanche que le chef de secteur propose dans ce cas d'en installer un ou deux, et pas trois comme auparavant.

Un commissaire estime qu'il serait dommage de supprimer ces grils, étant donné qu'ils satisfont une demande d'une part de la population, plutôt jeune, qui aime bien s'en servir. Il reconnaît néanmoins comme il a été expliqué qu'il est difficile de satisfaire tout le monde dans des zones plus densifiées, et souhaite savoir s'il est possible de trouver des grils qui génèrent moins de nuisances, ou d'installer des poubelles et des installations à même de les diminuer autour des grils.

M. Oertli répond que des grils électriques ont été installés à Zurich, mais précise que ces installations sont très lourdes en termes d'entretien et provoquent également des nuisances, des bouteilles en PET pouvant être facilement brûlées de la sorte. Il ajoute que ces modèles importés d'Australie sont coûteux. Il précise ensuite ne pas se plaindre des déchets que suscitent ces grils, étant donné qu'ils sont constitutifs de l'utilisation des parcs, mais que les nuisances olfactives constituent le problème le plus difficile à résoudre.

Le commissaire demande confirmation du fait qu'il n'existe pour l'instant pas d'autres solutions si ce n'est les enlever sans compensation.

M. Oertli répond qu'il est aussi possible de les déplacer, chose qui n'a pas été faite encore au Promeneur-Solitaire, et qui mérite d'être étudiée.

M. Gomez tient à mettre un bémol quant à la population utilisatrice des grils, rappelant que c'est les protestations des habitantes et des habitants du quartier qui, au parc Trembley, ont provoqué leur déplacement, puis leur suppression. Il explique que la Ville met dans la balance de ses choix la viabilité dans les quartiers et le fait de pouvoir offrir des grils. Il indique qu'à la Perle du lac, ces grils avaient été jusqu'à susciter de grands problèmes d'incivilité, car ils avaient été monopolisés par des groupes qui faisaient même du commerce de viande aux

gens. Il rappelle qu'il avait fallu mettre un dispositif de sécurité en place, pour finalement enlever ces grils.

Un commissaire rappelle que le représentant des pétitionnaires ne parlait pas d'accaparement par des groupes, mais avait expliqué au contraire que les personnes arrivaient à utiliser les grils en commun en partageant l'usage. Il demande ensuite si une amélioration a été constatée depuis que les grils ont été enlevés par rapport aux bouteilles cassées par exemple.

M. Oertli indique ne pas être en mesure de répondre pour le Promeneur-Solitaire, mais rapporte que pour le parc de la Perle du Lac il a pu constater les effets importants dès la suppression des grils, et rappelle que ces installations drainaient beaucoup de monde, ainsi que des voitures, que des ventes de viande et de boissons étaient organisées, et que le parc accueillait trop de monde par rapport aux infrastructures en place, par exemple les toilettes. Il explique ainsi que ces installations peuvent générer une dynamique qui finit par ne plus être maîtrisée. Il relève que la situation au Promeneur-Solitaire est à cet égard peut-être différente; comparée à la Perle du Lac, la situation est différente au parc La Grange, aussi car il est fermé la nuit.

Une commissaire indique que sa question fait écho à celle du commissaire préopinant et dit son intérêt à savoir si durant l'été 2021 ont eu lieu autant de déprédations au Promeneur-Solitaire que l'été passé, précisant que cela permettra de se faire une idée plus juste de la corrélation alléguée entre tessons de bouteilles et grils. Elle souhaite savoir en outre si une réémergence des grils sauvages a pu être observée.

M. Oertli répond par la négative, expliquant que des grands panneaux rouges ont été posés pour signifier leur interdiction, et que la communication a été plus travaillée que précédemment.

M. Gomez relève que les conditions climatiques de cet été rendent l'analyse des changements plus compliquée, mais qu'aucune plainte des habitantes et habitants n'est à relever au Promeneur-Solitaire. Il indique qu'il faut cependant attendre au moins un été pour savoir si le *littering* et la présence de tessons sont possibles même sans les grils; il est prématuré de le dire maintenant. Il rend aussi hommage à l'effort des habitantes et habitants de Saint-Jean qui aident beaucoup la Ville dans la diffusion de messages sur la protection de l'environnement et de la nature.

M. Oertli confirme que l'été passé a en effet été atypique. Il relève qu'une association s'est créée pour protéger la promenade des falaises de Saint-Jean et confirme qu'elle est très utile pour diffuser des messages quant à la protection de ce site et à sa bonne gestion.

La commissaire indique que le pétitionnaire a expliqué que les grils ont été enlevés en 2021 sans que cette décision soit communiquée au préalable. Elle

constate que ces grils ont été enlevés mais qu'une vraie demande existe en leur faveur. Elle indique à ce titre être bien consciente des problèmes évoqués, mais demande comment le SEVE compte s'organiser pour répondre à ceux et celles qui souhaitent disposer de grils urbains.

M. Oertli relève qu'il convient de pondérer le pour et le contre, et précise qu'il n'a pas d'avis arrêté sur les grils. Il rappelle que le SEVE était confronté à une situation hors norme au niveau de son personnel avec la pandémie, et ne voulait pas rajouter le problème des grils à cette situation compliquée.

M. Gomez ajoute qu'il ne faut pas s'imaginer que ces grils ne posaient aucun problème et que le magistrat a soudainement décidé de les ôter. Il explique que, très tôt, ces grils ont posé problème et ont fait l'objet de remarques de la part des habitantes et habitants. Il indique que si l'été 2020 a été assez intense au niveau de l'utilisation et des déprédations, des plaintes s'étaient manifestées bien avant. Il explique ensuite que la Ville doit toujours se demander s'il est de son devoir de répondre à toutes les demandes qui émanent de la population. Il note que si cela peut se faire dans un certain nombre de contextes, la Ville doit chercher à aller dans le sens de l'intérêt du plus grand nombre, tout en respectant le souhait de la minorité. Il précise qu'elle doit essayer d'y répondre aussi, mais que ce ne peut toujours être le cas.

La commissaire indique que le pétitionnaire a relevé qu'environ 300 personnes ont déploré la suppression des grils et souhaite savoir combien de personnes se sont plaintes des nuisances de ces grils.

M. Gomez répond ne pas disposer de chiffres, mais déclare que si ces grils sont réinstallés, une pétition réclamant leur retrait sera certainement lancée.

M. Oertli ajoute que le SEVE a reçu plus de demandes pour les enlever que pour en installer.

Une commissaire s'étonne du fait que les habitations voisines se soient plaintes de nuisances olfactives, étant donné leur relatif éloignement.

M. Oertli convient qu'ils sont relativement éloignés, mais explique que du fait de leur grande taille, la fumée monte jusqu'à eux.

La commissaire demande si le fait de les déplacer pourrait être envisagé.

M. Oertli répond que cela est en effet une piste.

Une commissaire demande ce qu'il en est des grils de la Villa Barton.

M. Oertli explique qu'il s'agit précisément de grils qui ont été déplacés, précisant qu'ils se trouvaient à côté du Musée des sciences et que les employés du musée se plaignaient des odeurs. Il indique que depuis deux ans ils ont été installés à côté de la Villa Barton et qu'ils ne posent plus problème.

La commissaire demande ce qu'il en est de la présence des tessons sur ce site.

M. Oertli répond que ce problème est secondaire, étant donné que les grils ne sont pas situés à proximité d'une aire de jeu pour enfant ou d'une pataugeoire. Il rappelle que l'objet numéro un des plaintes est la présence de fumée.

M. Gomez précise que le *littering* et les incivilités font aussi partie des plaintes récurrentes des habitantes et habitants.

Une commissaire indique avoir pu voir les nuisances provoquées par ces grils au parc Trembley, et précise que l'on avait alors l'impression depuis la route que quelque chose brûlait. Elle souhaite savoir si c'est pour cette raison qu'ils avaient été déplacés en aval.

M. Oertli répond par l'affirmative.

Un commissaire demande à M. Gomez ce qu'il fera de la pétition si le renvoi est voté.

M. Gomez estime qu'il ne serait pas opportun de réinstaller les grils au même endroit, et indique qu'il conviendra d'examiner si une nouvelle installation dans les environs est possible. Il doute que ça le soit, étant donné la proximité de la forêt et l'importance de la biodiversité dans cette zone. Il déclare qu'il conviendra donc de procéder avec le minimum de nuisances pour les habitants et habitantes de la zone et la nature.

Le commissaire, notant que 283 signataires ont signé la pétition, demande à M. Oertli s'il peut articuler un chiffre concernant le nombre de plaintes adressées au SEVE au sujet des nuisances évoquées.

M. Oertli répond par la négative, mais précise que seule une minorité des mécontents prennent la peine d'écrire, notant qu'environ cinq ou dix courriers à ce sujet arrivent par année. Il relève en ce sens que la démarche d'une pétition, plus simple, facilite la réaction des gens.

M. Gomez fait le pari que si les grils sont réinstallés, une pétition contenant au moins 250 signatures sera adressée au Conseil municipal.

Un commissaire demande si des grils pourraient être installés à la Bâtie pour permettre aux usagers et usagères de ceux du parc du Promeneur-Solitaire d'en bénéficier tout en limitant les nuisances.

M. Oertli répond que la zone fraîchement rénovée reçoit maintenant beaucoup de monde, et explique qu'il ne rajouterait pas une couche en installant des grils.

Le président demande aux auditionnés s'ils disposent d'une liste recensant ces installations dans la ville et le canton. S'il dit bien entendre le fait que la Ville

doit trouver une approche équilibrée entre les différentes positions exprimées, il explique que ces grils répondent à une vraie demande de la part de la population.

M. Oertli répond que le site internet de la Ville les recense sur son territoire, et que d'autres communes le font également sur le leur. Il explique que des communes du canton de Vaud situées aux abords du lac connaissent avec leurs grils le même problème que la Ville de Genève.

Une commissaire constate que les grils installés dans des jardins privés ou des grands balcons sont tolérés, et demande si les personnes qui souhaitent faire griller des aliments doivent prendre elles-mêmes la responsabilité d'installer leurs grils ou d'aller dans d'autres cantons.

M. Oertli fait observer que la densité de la Ville la rend peu comparable à la situation de la plage de Vidy à Lausanne. Il ajoute que le fait de pouvoir griller dans des parcs ne constitue pas un droit, et qu'il convient de réguler ce type de demandes pour que les parcs puissent conserver leur raison d'être initiale, à savoir celle d'un endroit où les gens peuvent venir profiter en pleine ville des agréments du calme et de la nature.

Une commissaire croit se souvenir que c'est M. Barazzone qui avait fait installer des grils dans les parcs pour limiter l'usage d'installations personnelles, et demande quelles raisons initiales avaient poussé cette décision.

M. Oertli répond que c'est parce que ces grils jetables brûlaient les carrés de pelouse sur lesquels ils étaient posés. Il rappelle qu'initialement, ce ne sont pas des grils, mais uniquement des surfaces qui avaient été installées pour éviter cela. Il relève qu'il a fallu ainsi tâtonner jusqu'à arriver à l'installation des grils eux-mêmes, qui permettaient d'éviter l'accaparement d'une surface par quelques personnes. Il indique que si cela a marché à certains endroits, ça a moins été le cas à d'autres.

M. Gomez souligne qu'il convient bien de comprendre que les grils n'ont pas été supprimés pour le plaisir de les supprimer. Il explique qu'en 2020 une demande assez forte avait été formulée pour les supprimer, mais indique qu'il avait à l'époque refusé de les enlever, car l'on sortait du confinement, et les gens avaient soif d'activités en plein air. Il rappelle que l'idée avait été qu'il était possible de trouver une solution, mais explique que la pression s'est de nouveau manifestée au printemps, et qu'il avait fallu arbitrer entre les personnes riveraines se plaignant des nuisances subies et le besoin de sortir d'une autre partie de la population.

Une commissaire déclare qu'elle aimerait bien consulter son parti avant de se prononcer, indiquant que le pétitionnaire l'avait convaincue, mais que MM. Oertli et Gomez ont aussi des arguments dont il convient de tenir compte.

Un commissaire déclare que M. Gomez a bien indiqué aux commissaires qu'il ne donnerait pas suite à la pétition, et fait observer que ces installations ne vont pas sans complications, même si elles ne posent aucun problème dans certaines zones. Il constate que ce n'est pas le cas de ce parc, et indique être par conséquent plutôt favorable au classement.

Le président indique qu'il prend en compte la demande de ne pas voter ce soir.

Une commissaire constate qu'il existe une vraie demande pour l'utilisation de ces grils, et dit sa gêne quant au fait que les parcs ne semblent pas être considérés par M. Oertli comme des lieux de loisirs et d'activités diverses, mais plutôt comme des sanctuaires en pleine ville. Elle indique en ce sens que ces grils permettent la création de zones festives où peut advenir la cohésion sociale.

Un commissaire dit partager ce ressenti et cette position. Constatant qu'il serait pertinent d'essayer de les déplacer un peu plus loin des immeubles, il dit avoir eu l'impression que MM. Gomez et Oertli n'en ont pas vraiment envie.

Un autre commissaire indique pour sa part ne pas partager cet avis, et fait observer que ces installations n'encouragent pas la cohésion sociale mais mènent au contraire à une privatisation de l'espace public de la part de quelques groupes. Il précise néanmoins que les parcs peuvent se prêter à des activités diverses, tant que ces activités ne nuisent pas aux autres usagers, et cite l'exemple du joggeur.

Un commissaire relève qu'à une époque, la large présence de petites maisons avec jardins rendaient accessible à beaucoup de personnes la possibilité de faire des grils, mais fait observer que ce n'est plus le cas aujourd'hui, et qu'il faut éviter dès lors que cette possibilité se limite aux personnes qui disposent d'un balcon et d'un jardin. Il dit néanmoins comprendre le point de vue jardinier du SEVE, qui a à cœur la protection des espaces verts en tant que tels. Il indique qu'il ne paraîtrait pas absurde de maintenir des grils au Promeneur-Solitaire, étant donné la présence limitée de balcons et de jardins aux Charmilles et connaissant la densité du quartier. Il déclare que sans aller jusqu'à parler d'un service public du gril, il convient de constater qu'une grande cohésion se crée autour de cette activité. Aussi est-il d'avis qu'au moins un minimum de ces installations doit subsister, et que le déplacement des grils vers le chemin de fer importunerait moins les gens du voisinage.

Un commissaire indique qu'il retire sa demande de vote immédiat.

Le président, relevant qu'aucune demande d'audition n'a été formulée, estime qu'il est raisonnable de repousser le vote comme il a été demandé.

### **Séance du 13 décembre 2021**

Quelques commissaires demandent à ce que, au vu de l'heure déjà tardive, l'objet soit traité lors d'une prochaine séance.

Le président en convient, et indique que cet objet sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

### **Séance du 17 janvier 2022**

#### *Discussion et vote*

Un commissaire du Parti libéral-radical rappelle qu'il n'y a pas eu de demande d'audition supplémentaire. Il constate que la commission est face à une pétition compliquée. Il évoque à la fois la demande de réinstallation de ces grils de la part des utilisateurs et les incivilités déplorées à la suite de l'utilisation de ces grils. Il admet qu'il ne sait pas où se situer au niveau de cette pétition.

Une commissaire d'Ensemble à gauche relève qu'après consultation de son parti et la visite des lieux, elle propose le soutien de la pétition et son renvoi au Conseil administratif. Elle explique que le parc n'est pas à proximité des immeubles et ajoute, en ce sens, qu'elle doute fortement des nuisances olfactives. Elle note, d'autre part, que les habitants qui se plaignent de ces nuisances sont des privilégiés et qu'il pourrait leur être demandé un minimum d'indulgence envers les personnes qui profitent du parc en bas de leurs immeubles. Elle ajoute également que les personnes qui prennent plaisir aux grillades n'ont peut-être pas les moyens de partir en week-end à la campagne et qu'à ce titre, elle se positionne du côté du pétitionnaire. Concernant la proposition d'installer des grils au Bois de la Bâtie, elle propose d'attendre des demandes instantes qui vont dans ce sens.

Le président prend la parole pour le groupe des Vert-e-s. Il propose le renvoi au Conseil administratif assorti de la recommandation d'étudier la possibilité d'installer des grils au Bois de la Bâtie afin de proposer une solution dans ce secteur, qui soit plus loin des habitations.

Un commissaire du Parti socialiste indique que son groupe souhaite également un renvoi de cette pétition au Conseil administratif. Il souligne toutefois une variante et propose de recommander l'étude d'un déplacement de ces grils plus proche des rails de chemin de fer. Il rappelle également que, bien qu'il n'existe pas de service public des grillades, il convient de souligner l'importance de cette thématique en termes de cohésion sociale.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois affirme que son groupe souhaite le renvoi de cette pétition au Conseil administratif. Elle abonde dans le sens du commissaire préopinant et confirme que si les grils pouvaient être plus

proches des rails et donc plus loin des habitations, cela pourrait satisfaire tout le monde. Concernant la possibilité de mettre des grils au Bois de la Bâtie, elle confirme que c'est une bonne solution. Néanmoins, elle rappelle qu'il n'y a pas beaucoup de coins d'ombre. Elle indique donc que si des grils sont installés, il faudrait également créer des coins d'ombre pour que les habitants puissent se protéger du soleil l'été.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre indique que son groupe appuie également le renvoi au Conseil administratif.

Une commissaire du parti Le Centre déclare que son groupe suit également le renvoi de la pétition au Conseil administratif, avec la possibilité d'un déplacement des grils plus proche des rails et également au Bois de la Bâtie. Toutefois, elle tient à rappeler que le Bois de la Bâtie est surtout un espace pour les enfants.

Un commissaire du Parti libéral-radical indique que son groupe soutient le renvoi au Conseil administratif.

Le président propose de fusionner les deux recommandations et les soumet au vote.

Par 15 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), la commission accepte à l'unanimité la recommandation suivante: «Etudier la possibilité d'installer des grils au parc du Promeneur-Solitaire qui soient plus proches des rails de trains et, dans le cas où cela ne serait pas possible, d'étudier la possibilité d'en installer au parc du Bois de la Bâtie».

Le président soumet ensuite l'objet, accompagné de sa recommandation, au vote de la commission.

Par 15 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), la commission accepte à l'unanimité le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-450 avec la recommandation.

### *PROJET DE RECOMMANDATION*

La commission recommande au Conseil administratif d'étudier la possibilité d'installer des grils au parc du Promeneur-Solitaire qui soient plus proches des rails de trains et, dans le cas où cela ne serait pas possible, d'étudier la possibilité d'en installer au parc du Bois de la Bâtie.

P-450

## **Pour la réinstallation des grils au parc du Promeneur Solitaire**

### **PÉTITION adressée**

*à Monsieur Alfonso Gomez, conseiller administratif en Ville de Genève,  
chargé du département des finances, de l'environnement et du logement,  
et au Conseil Municipal de la Ville de Genève*

Après seulement quelques étés d'utilisation, la Ville de Genève a décidé que les grils du parc du Promeneur Solitaire ne seraient plus réinstallés. Alors qu'ils permettaient une bonne gestion des grillades, tout en supprimant les grils sauvages et du coup les dégâts sur la pelouse, ils amenaient aussi une bonne ambiance, un moyen convivial de se retrouver en famille ou entre amis autour d'un bon repas.

Les raisons évoquées sont les nuisances sonores, odorantes ou encore les bris de verre dans la pataugeoire. Les mauvais agissements de quelques personnes deviennent à nouveau prétexte à tout supprimer pour tout le monde. (Les superbes cabanes en bois en avaient déjà fait les frais, à cause d'une personne qui avait mis le feu à 30 cm de planche ; résultat, la totalité des cabanes disparaîtra sans remplacement). L'interdiction de faire des grillades sur tout le bord du Rhône en contrebas est légitime mais, objectivement, il n'y plus aucun endroit à proximité pour griller.

Le parc ne sera pas plus silencieux sans grils, les bris de verre peuvent survenir aussi bien avec que sans, sans parler d'une corrélation inexistante entre grillades et dégâts dans la pataugeoire.

Seul reste le problème de la fumée et des odeurs. Le parc étant suffisamment grand, la possibilité de déplacer les grils à son extrémité sera sans aucun doute largement suffisante pour éviter les rares moments où la fumée parvient à atteindre le seul immeuble avoisinant.

Pour toutes ces raisons, nous estimons que les grils doivent être réinstallés dans ce parc durant toute la saison estivale, au minimum, et que les incivilités d'une très petite minorité ne devraient pas servir de prétexte pour gâcher l'esprit convivial qui anime une grande majorité de familles et d'amis bien intentionnés.

**Nous, soussigné.es, habitant.es du quartier de Saint-Jean et utilisatrices respectueuses et utilisateurs respectueux des parcs et promenades de la Ville demandons instamment que les grils soient réinstallés dans le parc du Promeneur Solitaire durant toute la saison estivale.**